



CDIC et demande de fin de mission

Par **SouK**, le **13/01/2015** à **15:35**

Bonjour,

Je suis en CDIC (CDI de chantier) depuis un peu moins de 6 mois et toujours en période d'essai.

La mission sur laquelle je suis se passe très mal (management malhonnête, projet ne correspondant pas à mes compétences, mauvaise ambiance...) et je veux partir de chez mon client.

Je ne peux ni ne veux démissionner de la boite de prestation qui m'embauche.

Est-ce que cela peut être considéré comme une demande de démission si je demande à changer de chantier ?

(étant donné que la fin de chantier peut théoriquement déclencher une fin de contrat...)

Par avance merci.

Cdt.

Par **P.M.**, le **13/01/2015** à **18:42**

Bonjour,

Une démission ne se présume pas et doit être exprimée sans ambiguïté de même qu'une rupture de période d'essai...